

Le Monde d'en Face :
Sophie GAZIO – Rédactrice en Chef
MFP TV
26 RUE ORADOUR SUR GLANE
75015 PARIS

Le Directeur Général

A Paris, le 05 mai 2015

Madame,

La chaîne France 5 a diffusé, le mardi 28 avril 2015, un documentaire intitulé « *Recyclage, les points noirs du business vert* » réalisé par Madame Liza Fanjeaux et qui évoque, parmi d'autres sujets, celui du recyclage des emballages ménagers et la société Eco-Emballages.

Je tiens à vous faire part, par la présente, de **mon profond étonnement** à la découverte du contenu de ce document. De nombreuses affirmations erronées et commentaires sans fondement sont en effet de nature à porter préjudice à Eco-Emballages et à induire les téléspectateurs en erreur.

C'est d'autant plus préjudiciable et inattendu que les **représentants de la société Eco-Emballages s'étaient attachés à répondre, avec des données factuelles et précises, aux questions** de la journaliste. Cela n'a semble-t-il pas eu la moindre incidence sur un propos au final résolument sensationnaliste et dénigrant pour l'acte de tri des 65 millions de Français.

Je tiens donc à rappeler ici les faits.

Alors que le reportage laisse à penser qu'Eco-Emballages ne serait pas moteur du développement du recyclage en France et serait pour reprendre les mots d'un intervenant « *debout sur le frein avec toutes les manœuvres possibles et imaginables* » depuis sa création, **le taux de recyclage des emballages ménagers est passé de 18% en 1992 à 67% en 2014.**

En 20 ans, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi **7 milliards d'euros pour le tri et le recyclage**. Grâce à cet effort financier très important, les collectivités locales ont agi partout en France pour mettre en place la collecte sélective. Grâce à cette coopération entre les acteurs, **99% du territoire français a accès à la collecte sélective et le tri est devenu le premier geste environnemental des Français...**

Il est également dit dans le documentaire que « *le premier problème de la filière de recyclage des emballages, c'est justement le Point Vert* ». Il n'est pourtant pas mentionné que le Point Vert existe depuis... 1992 ! Et que, depuis lors, le geste de tri n'a cessé de se développer. Avec l'ensemble des acteurs, élus, entreprises, collectivités, associations, filières, opérateurs, **on a réussi en l'espace d'une génération à faire évoluer les comportements des habitants ce qui est un vrai succès.**

Il n'est pas dit non plus dit que conscients de la nécessité de mieux informer les consommateurs, Eco-Emballages et les industriels **ont développé une consigne de tri claire et explicite.** Cette

nouvelle consigne est **présente sur plus de 25 milliards d'emballages et 83% des Français nous disent qu'elle les incite à mieux trier.**

Le choix de la journaliste a été de passer sous silence cette réalité alors que les images du reportage montrent clairement la consigne de tri sur les emballages y compris sur le pot de yaourt qui est montré à l'écran...

Pour parler de la période récente, les financements aux collectivités ont progressé de 34% entre 2010 et 2012. En décembre 2013, un **rapport de la Cour des comptes souligne l'efficacité du modèle et la gestion saine de l'entreprise Eco-Emballages.** Je vous invite à consulter ce rapport complet dont la synthèse est en accès libre sur notre site internet.

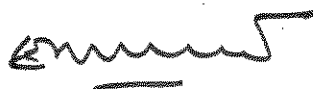
Enfin vous omettez de signaler l'engagement d'Eco-Emballages et des industriels dans un nouveau plan d'actions de **90 millions d'euros supplémentaires sur deux ans**, qui a obtenu un **consensus total des parties prenantes** et a été **validé par le Ministère de l'Ecologie** en novembre 2014. Ce plan va permettre de doubler le recyclage des emballages en plastiques et de relancer la collecte en ville tout en maîtrisant les coûts, ce qui est la responsabilité de tous les acteurs. Nous défendons **une écologie exigeante et efficace qui n'oppose pas environnement et économie** mais au contraire les fait converger. C'est la condition de la durabilité de l'action et d'une économie positive. Les composantes de ce plan ont été largement présentées à la journaliste sans qu'il n'en soit à aucun moment fait état.

Enfin pour éviter d'induire en erreur les téléspectateurs, il aurait été utile de vérifier les informations délivrées par l'habitante sur le plateau qui donnent des consignes de tri erronées sur les emballages et les papiers. Ainsi **la bouteille d'huile, qu'elle soit en plastique ou en verre, doit bien être mise dans un bac de tri** car elle se recycle.

Ces omissions et erreurs sont regrettables. Sur un sujet d'intérêt général, dont la complexité est réelle, nous aurions attendu **davantage de rigueur et d'équilibre de la part d'une émission diffusée sur une chaîne du service public.**

Je sais bien que c'est un mal très français de critiquer ce qui se fait dans notre pays, y compris ce qui se fait de bien, mais je le regrette d'autant plus que c'est de nature à **décourager les efforts des millions de Français qui chaque jour prennent le temps de faire ce petit geste de tri qui est la première barrière à la pollution.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes cordiales salutations.



Eric Brac de La Perrière

Copie à :

Liza Fanjeaux - journaliste
Marina Carrère d'Encausse – journaliste
Thierry Chiabrero - Directeur des magazines de France 5
Fabrice Lacroix - Directeur général MFP TV